

DEMANDE D'OUVERTURE TARDIVE
D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire,

Je soussigné(1) Chevallier Emile Secrétaire

Demeurant (adresse complète) 2 Bois de Corit 85210 St Jean de Beugné

De l'association 1901(2) ayant pour titre (titre exact, sigle non admis) Amicale des parents

d'écoles de St Jean de Beugné et pour siège la rue de l'école 85210 St Jean de Beugné

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouverture tardive de(3) la salle polyvalente

à (4) St Hermine

Dans la nuit du 28/03/2026 au 29/03/2026 jusqu'à 4h entre (2H et 4H du matin)

Pour le motif suivant Séance associative

Dans tous les cas, les orchestres ne devront aller au-delà de 2 heures du matin.

Je vous prie, Monsieur Le Maire de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A St Jean de Beugné le 13/12/2025

Signature,



AVIS DU MAIRE

LE Maire de la commune de SAINT-JEAN-D'HERMINE donne un avis

☒ favorable

☐ défavorable à la demande ci-dessus (faire courrier pour motiver un refus)

Le titulaire de cette dérogation veillera à ce qu'il n'émane de l'établissement lui-même ou de la clientèle qui le fréquente, aucune atteinte à la tranquillité et à l'ordre public.

À Saint-Jean-d'Hermine le, 8 janvier 2026

Cachet

Le Maire,

Philippe BARRÉ
Maire de Saint-Jean-d'Hermine



(1) fonction (président, secrétaire...)

(2) si autre, préciser

(3) établissement concerné (salle polyvalente, foyer rural...)

(4) commune